

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente s'est réuni, à la salle de l'Obélisque à Senlis, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 30 septembre 2021, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	38
Nombre de pouvoirs	14
Nombre de votants	52

PRESENTS :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Audrey HAVEZ, Jean-François RENARD

Collège des Communes : Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Philibert de MOUSTIER, Guillaume DUCHESNE, Benoit THIBAUT, Corinne TANGE, Virginie PARDO, Serge LECLERCQ, Francine LEFEUVRE, Cécile GAUVILLE-HERBET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Patrice URVOY, Joël BOUCHEZ, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, Gilles GRANZIERA, James PASS, François DROUIN, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Aurélie LECLERE, Guillaume LEGER, Patrick BARETT.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VAN EUW à Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT à Jean-François RENARD, Anne LEFEBVRE à Patrice MARCHAND, Ariane COLLARD à Yves CHERON, Alexis MENDOZA-RUIZ à Patrice URVOY, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Thierry BROCHOT à Hervé POTEAUX, Jean-Paul DOUET à François DROUIN, Philippe FROIDEVAL à François DROUIN, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Françoise DUBREUCQ à Serge LECLERCQ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Nicolas de la FOURNIERE à Patrice MARCHAND, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX.

Assistaient également : Philippe BEC, Secrétaire général de Val d'Oise Environnement, Gilles SINET, Président d'AP3F, Pierre BOUILLON, ONF - Responsable de l'Unité territoriale des Trois Forêts, Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Violaine LE ROUX, Déléguée territoriale au Conseil départemental du Val d'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Serge LECLERCQ est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES SYNDICAUX DU 22 AVRIL 2021 ET DU 10 MAI 2021

Les procès-verbaux des Comité syndicaux du 22 avril 2021 et du 10 mai 2021 sont adoptés à l'unanimité.

3 – DESIGNATION DES CONSEILLERS REGIONAUX D'ILE-DE-FRANCE AU BUREAU DU PARC

Monsieur MARCHAND rappelle que l'article 8 des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France fixant la composition du Comité syndical prévoit que les Régions sont représentées de la façon suivante :

- Pour la Région Hauts-de-France : 6 délégués. Chaque délégué disposant de 13 voix.
- Pour la Région Ile-de-France : 5 délégués. Chaque délégué disposant de 13 voix.

Il ajoute que l'article 9 des statuts prévoit que le Bureau est composé, pour la Région Ile-de-France, de 4 Conseillers régionaux désignés par et parmi le collège des représentants de la Région Ile-de-France

Il demande au représentant de la Région Ile-de-France, Monsieur RENARD, quels sont les délégués désignés pour faire partie du Bureau.

Monsieur RENARD répond : Thibault HUMBERT, Stéphanie VAN EUW, Benjamin CHKROUN et lui-même.

Thibault HUMBERT, Stéphanie VAN EUW, Benjamin CHKROUN et Jean-François RENARD sont désignés pour faire partie du Bureau.

4 – PROGRAMME D' ACTIONS 2022

Monsieur MARCHAND présente le programme d'actions pour l'année 2022. Il remarque que le coût des actions relevant de l'écologie représente 23% du montant total du programme, celui des actions relatives à l'aménagement 32%, celui des actions relevant du paysage 23% et les actions liées aux moyens (communication, sensibilisation, Maison du Parc et équipement) 23% ; preuve que le programme d'actions proposé est équilibré.

Puis, il présente les fiches du programme d'actions.

Concernant les Atlas communaux de la biodiversité, Monsieur MARCHAND souligne que c'est un nouveau programme. Il note qu'à raison de 5 communes par an, il faudra les 15 ans de la Charte pour réaliser les Atlas de toutes les communes mais il juge cette action importante, le PNR devant travailler sur le long terme avec une démarche scientifique.

Concernant l'adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique, Monsieur MARCHAND estime que ce sujet est majeur pour le territoire. Sylvie CAPRON explique qu'il y a deux évolutions sur cette fiche, par rapport à la fiche du rapport. Elle explique que le PNR va répondre à un appel à projet européen, que l'autofinancement devait être apporté en valorisant les salaires des chargés de

mission du PNR mais que ce n'est plus possible, et qu'il faudra par conséquent mobiliser une partie de cette enveloppe (environ 18 000 €) pour financer une part du projet européen. Par ailleurs, elle évoque la demande d'aide financière de l'Institut de France au Département de l'Oise pour le vol LIDAR Haute définition, qui pourrait transiter par cette fiche du programme d'actions (+ 50 000 €). Elle propose d'y revenir avec l'examen du dossier relatif à l'appel à projet du FEADER pour le programme de recherche sur la forêt de Chantilly.

Concernant la prolongation du dispositif d'autostop organisé, Monsieur MARCHAND explique que le PNR propose de se laisser un an pour juger de l'intérêt de ce dispositif et évaluer les effets de la nouvelle application.

Concernant les études pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales, Monsieur MARCHAND observe que ces études sont très intéressantes et qu'elles pourraient être présentées en Comité syndical.

Concernant les cahiers de recommandations, Monsieur MARCHAND regrette que, dans sa commune, ils aient peu d'impact. Il reconnaît que c'est sans doute plus facile dans un village. Monsieur DESHAYES explique qu'ils sont un bon support pour discuter avec les pétitionnaires et qu'ils permettent aussi de justifier les avis.

Concernant le programme de réhabilitation du patrimoine, Monsieur MANSOUX demande par quel moyen, les dossiers de propriétaires privés arrivent au Parc. Il est répondu que les propriétaires sont informés de l'existence de ce programme, souvent par l'intermédiaire des communes mais aussi par le bouche à oreille.

Concernant le programme de communication, Monsieur MARCHAND indique qu'une étude de lectorat du magazine Soyons Parc a été réalisée, qu'elle montre que le magazine est peu lu mais que ceux qui le lisent sont très satisfaits. Il estime que ce sondage pose la question de la suite à donner à ce magazine

Monsieur PETERS rapporte qu'il y a un vrai problème de distribution de ce magazine et qu'il a proposé de le faire distribuer dans sa commune.

Concernant les programmes pédagogiques, Monsieur MARCHAND demande si la fête des petits écocitoyens a toujours lieu. Sylvie CAPRON répond que non, que la valorisation des projets a lieu dans chaque école concernée.

Concernant le programme de sensibilisation, Monsieur MARCHAND estime que les Correspondants Parc sont trop peu nombreux et qu'il est sans doute pertinent de voir comment on peut mobiliser les réseaux d'écocitoyens qui existent dans plusieurs communes et qui mènent des actions concrètes.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions ou des observations.

Constatant qu'il n'y en a pas, Monsieur MARCHAND propose d'adopter le programme d'actions 2022.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide le programme d'actions 2022**
- **Sollicite les partenaires financiers pour le financement de ces actions**
- **Sollicite la Région Hauts de France pour une subvention au titre de l'investissement pour les travaux à la Maison du Parc**
- **Autorise le Président à déposer un dossier en réponse à l'appel à projet concernant la réalisation d'Atlas Communaux de la Biodiversité**

- **Autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions**
- **Autorise le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions**

5 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur MARCHAND rappelle que le Bureau en date du 22 avril 2021 a autorisé la signature par le Parc d'une convention de mise en œuvre d'une infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS avec les communes de Senlis, Saint-Maximin, Pont-Ste-Maxence et les communautés de communes de l'Aire Cantilienne et de Carnelle-Pays de France.

Il ajoute qu'il s'agit d'aider les communautés de communes et communes volontaires à mutualiser l'acquisition et la gestion d'une infrastructure partagée pour optimiser les coûts, leur faciliter la gestion grâce à l'ingénierie du Parc et simplifier le lien avec le logiciel GEOxalis.

Il rappelle que le Parc effectue l'acquisition du logiciel, les communautés de communes et les communes concernées lui remboursant cette avance selon les termes de la convention signée.

Il indique qu'il convient donc d'inscrire au budget opérationnel :

- En dépense, la somme de 38 120 € au compte 2051 (Concession et droits similaires) pour l'acquisition et l'installation du logiciel
- En recette, la somme de 13 066 € correspondant à la participation des 3 communes et la somme de 18 700 € pour les 2 communautés de communes sur le montant HT, ainsi que 6 354 € du FCTVA.

Le Comité syndical, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du budget opérationnel.

6 - REPONSE A UN APPEL A PROJET EUROPEEN POUR UN PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA FORET DE CHANTILLY

Monsieur MARCHAND donne la parole à Sylvie CAPRON.

Sylvie CAPRON présente le programme de recherche-actions mis au point et développé par l'Institut de France et ses partenaires pour la gestion de la forêt de Chantilly.

Elle expose les différents travaux, les financements sollicités ou acquis.

Puis elle présente le projet de réponse à l'appel à projet européen, en particulier le rôle du Parc et les aspects budgétaires.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions.

Monsieur BOUILLON insiste sur l'aspect durable du dépérissement constaté.

Il explique qu'il a été observé en 2018, 2019, 2020 un état de dépérissement catastrophique des chênes pédonculés (70% des parcelles sont atteintes). Il rapporte que, même avec un été plus humide comme celui de cette année, on constate des dépérissements qui se poursuivent rapidement, en quelques mois, ce qui montre que le dépérissement est engagé et inéluctable.

Monsieur POTEAUX demande quand les études seront terminées.

Monsieur BOUILLON répond que les mécaniques en cours sont très compliquées et que le changement se fait très vite, sans qu'il y ait de transition.

Il explique que l'Aménagement forestier se termine fin 2022 et que l'ONF va rédiger un aménagement dit de crise, que l'idée est à la fois d'apprendre des données qui vont arriver, nourrir la réflexion de ces données, trouver les bons outils et adapter la gestion, en fonction des constatations et des résultats. Il affirme que la recherche et la gestion vont finalement aller de pair.

Puis, Monsieur MARCHAND propose de statuer sur l'appel à projet.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide le programme présenté**
- **Autorise le Président à déposer le dossier à l'appel à projet portant sur le soutien à la mise en place et au fonctionnement de groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI)**
- **Autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires du groupe opérationnel ainsi qu'avec la Région**

7 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H30.

Serge LECLERCQ

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président